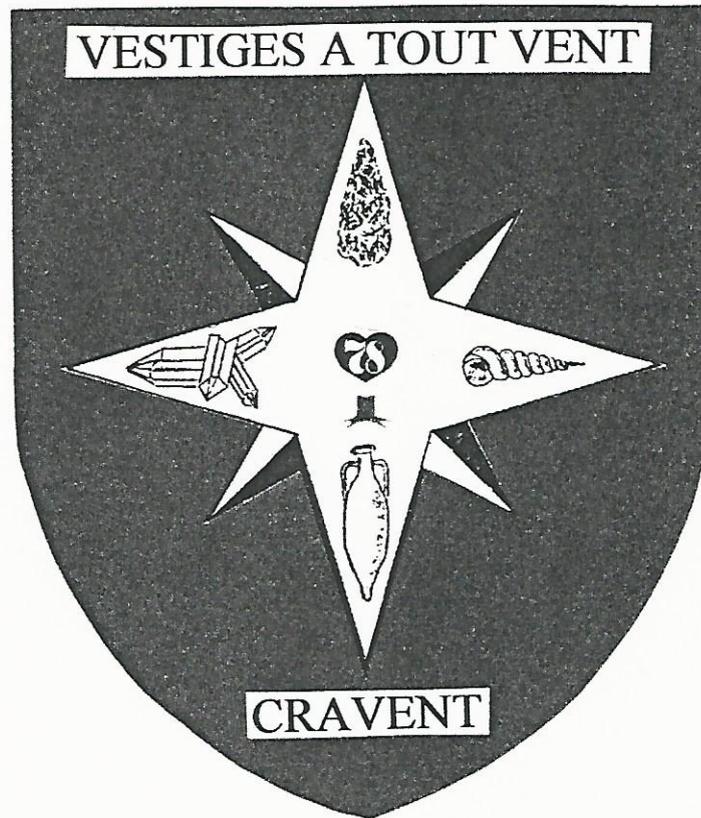


RETRO N° 38



INFORMATION



Ce n'est pas parce qu'il est difficile de trouver, qu'il ne faut pas oser chercher.

VESTIGES A TOUT VENT

Le Président et les membres du bureau de notre association, vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2001, espérant qu'elle vous apporte toutes les joies que vous pouvez désirer.

R. Letellier.

A VOS PIOCHES ET A VOS PELLLES

UN TRESOR MONETAIRE DECOUVERT A CRAVENT EN 1983, AU LIEU-DIT LA GRANDE PIECE.

J'ai appris le 12/09/2000 par une lettre adressée à Monsieur le Maire, (que celui-ci m'a transmise), qu'un trésor avait été trouvé à Cravent, il me demandait s' il était possible de lui fournir des renseignements plus précis.

Après plusieurs courriers avec les responsables du Service Archéologique et du C. N. R. S. J'ai pu remonter à la source de cette découverte.

D'ailleurs elle figure en bonne place dans le volume XV des Trésors monétaires édité par la Bibliothèque Nationale de France, où une cinquantaine de pages explicite la "trouvaille".

Descriptif pages suivantes.

LE TRESOR MULTIPLE DE DENIERS ET D'ANTONINIENS DE CRAVENT (YVELYNES)*

Le premier de l'an 1981, dans un champ au lieu-dit " La Grande Pièce" sur le territoire de la commune de Cravent, furent découverts deux vases en terre cuite (dénommés dans cette étude Cravent I et II) contenant un dépôt monétaire, l'attention de l'inventeur ayant été attirée par une accumulation en surface de monnaies arrachées au vase 1. Quelques semaines plus tard, une nouvelle visite du site permit la récupération de deux autres vases: l'un en tôle de bronze dont l'embouchure était recouverte d'un fragment de tuile (Cravent III) et le dernier en terre cuite (Cravent IV). Les quatre récipients, bien groupés par deux, étaient répartis sur une surface de moins d'un mètre carré, ce qui témoigne du caractère unitaire de l'enfouissement. Considéré dans son ensemble, le dépôt comprend 156 deniers et 4225 antoniniens, s'étendant du règne d'Antonin à ceux de Postume et de Gallien. Un nettoyage épaisseur par épaisseur des monnaies du vase 2 a permis de constater que les monnaies les plus anciennes se trouvaient au fond du vase . L'inventeur a déposé la totalité du dépôt au Cabinet des médailles pour étude.

Les vases

Trois des quatre récipients utilisés pour conserver les monnaies découvertes à Cravent appartiennent aux formes courantes de la céramique gallo-romaine, le vase en métal présentant un profil plus rare .

Vase n°1 (hauteur plus de 15 cm, diamètre maximum 15cm) le haut de ce vase n'a pu être récupéré. Il s'agit d'une forme globulaire à col étroit gris ardoisé, à lissage partiel et orné d'une gorge à demi-panse (pl. IX, 1). Il doit s'agir d'une cruche d'un type similaire au vase n°2.

Vase n°2 (hauteur 22 cm, diamètre maximum : 17 cm) ; il s'agit d'une cruche trilobée piriforme, gris ardoisé, partiellement lissée et également munie d'une gorge à mi-panse (pl. IX, 2). Il s'agit d'un type classique de céramique gallo-romaine, fréquent aux IIe et IIIe siècles.

Le Trésor Monétaire

Vase n° 3 (hauteur : 18,7 cm, diamètre : environ 11 cm) : c'est un vase en tôle de bronze, en forme de tonnelet, caréné au tiers de sa hauteur. La carène est soulignée par un bourrelet également en tôle de bronze, destiné à cacher et à protéger la soudure des deux parties du vase (pl. VIII). Il semble s'agir d'un type assez peu fréquent, absent des collections du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (voir annexe 2 l'étude que lui consacre S. Tassinari).

Vase n°4 (hauteur 21,3 cm, diamètre maximum 17,5 cm) : c'est une cruche ocre jaune à embouchure simple, engobée et partiellement lissée dans la partie inférieure de la panse (pl. IX, 3). Il s'agit, là encore, d'un type assez courant de céramique commune gallo-romaine.

Datation du dépôt

Les enfouissements monétaires multiples ne sont pas rares pour les III^e et IV^e siècles, celui-ci, conformément à ce qu'on observe fréquemment dans les dépôts multiples, correspond à la répartition entre plusieurs récipients d'une masse de numéraire du même métal. La seule différence notable réside dans la présence, dans le vase de bronze (Cravent III), de 155 deniers allant d'Antonin à Gordien III. Mêlé aux antoniniens, ce lot de monnaies d'une teneur d'argent plus élevée constitue probablement le reliquat d'une thésaurisation ancienne, recyclé dans une épargne postérieure à la disparition du denier. Cependant, si le numéraire rassemblé est globalement homogène, il n'en est pas de même en ce qui concerne le *terminus post quem* apparent des différents dépôts.

En effet, si l'on s'en tient aux monnaies représentées, les quatre parties du trésor paraissent avoir été closes à des moments différents (voir Annexe 1). Cravent I s'arrête *circa* 264 pour le monnayage de Postume et en 260 pour le monnayage des empereurs légitimes. Dans le trésor de Cravent II, les exemplaires les plus récents datent de l'année 267 pour Postume et de 265-266 pour Gallien. Cravent III et Cravent IV présentent, pour leur part, un terminus en 268 pour Postume et en 267-268 pour Gallien. Les monnaies les plus récentes de l'ensemble des quatre vases sont des antoniniens de Postume de Cravent III aux revers PAX AVG P (Elmer 566) et ORIENS AVG P (Elmer 568) émis par l'atelier de Trèves vers l'automne

.....

Le Trésor monétaire

de l'année 268, ainsi qu'une imitation à l'effigie de Postume, qui paraît copier le revers d'une monnaie de la première émission de Claude II à Milan, dont la frappe n'a pu intervenir avant le printemps ou l'automne 268 selon la date adoptée pour l'accession de Claude. Le trésor de Cravent n'a donc pu être abandonné, au plus tôt, que vers la fin de l'année 268.

Il semble donc, à première vue, qu'un des vases ait été clos environ quatre ans avant les autres. En réalité il n'en est rien, car parmi les quelques imitations du dépôt de Cravent I figure un antoninien forgé par un faux-monnayeur qui nous contraint à fixer le terminus effectif du premier vase à la fin de 268 (voir illustration 670:1). En effet cette monnaie bien que contrefaisant un revers émis à partir de 263 (FELICITAS AVG, Elmer 335) est liée par son coin de droit à un exemplaire de la collection Daniel Gricourt qui reproduit un type officiel frappé dans les derniers mois de 268 (PAX AVG P, Elmer 566, voir planche XIII, A). L'emploi par un faussaire d'un même coin de droit à quatre ou cinq ans d'intervalle est très improbable. On doit en conclure que le dépôt de Cravent I est strictement contemporain des trois autres et qu'il a été remanié jusqu'au moment de son abandon. Il constitue en cela un cas original qui déroge à la règle formulée par J.-P. Callu selon laquelle, dans les dépôts multiples homogènes où l'un des vases est plus ancien, ce vase - qui a dû être rempli en premier - n'a pas, en principe, connu de manipulation par rapport aux autres .

Comment expliquer alors le terminus plus précoce du premier vase ? L'hypothèse d'une sélection privilégiant les monnaies les plus anciennes (et donc frappées dans un meilleur métal) ne résiste pas à l'examen.

Outre que le monnayage de Postume reste stable en poids et en qualité jusqu'en 268 et que les années 263-264 ne voient aucune rupture dans ce numéraire, force est de constater que tous les vases contiennent des monnaies antérieures à 253 et que le lot de deniers qui aurait dû, en cas de sélection, se trouver logiquement dans le premier récipient a été en fait conservé dans le troisième. Le terminus particulier du premier vase ne s'explique donc pas par des raisons évidentes liées à la thésaurisation.

LE MONNAYAGE DE GALLIEN EN GAULE DURANT LE
REGNE DE POSTUME.

S'il reste énigmatique sur ce point, le dépôt de Cravent apporte en revanche des informations significatives et déterminantes sur la circulation monétaire en Gaule du Nord dans les dernières années du règne de Postume. En effet, il a été un temps admis à la suite des travaux de J.-P. Callu que, durant le règne de Postume, le numéraire frappé en Italie et dans les ateliers plus orientaux ne pénétra pas en Gaule, les relations monétaires étant supposées inexistantes entre deux empires rivaux. Ainsi, le numéraire du règne de Gallien seul, présent de manière significative dans le trésor gaulois postérieurs à 269, n'aurait circulé en Gaule qu'à partir des règnes de Claude II (268-270) et de Victorin (269-271), favorisé aussi bien par les succès militaires du premier que par la dégradation du poids et du titre du billon du second .

Cependant, certains auteurs ont largement nuancé cette interprétation en notant d'une part que le billon de Gallien, généralement présent en quantité très restreinte dans les trésors enfouis durant le règne de Postume, ne semblait pas néanmoins connaître d'obstacles pour rejoindre rapidement des zones de circulation éloignées de sa région d'origine, telles la Normandie et la Picardie, d'autre part que sur le site septentrional, abandonné dès 268 (donc sous Postume), les pertes de monnaies isolées attestaient une présence du monnayage de Gallien, supérieure à ce qui est communément admis . Ces arguments, qui n'ont pas toujours été acceptés , trouvent avec les informations nouvelles livrées par le dépôt de Cravent une solide confirmation.

En effet, si pour l'ensemble de la période 260-268 le numéraire de Postume l'emporte très largement sur celui du règne de Gallien seul (2209 antoniniens contre 361), il n'en va pas de même pour les années 265/6-268 où les 209 exemplaires officiels à l'effigie de l'usurpateur sont plus que contrebalancés par les 225 monnaies frappées par le prince légitime. De plus, on observe parmi les monnaies provenant d'Italie une prédominance très marquée des frappes de 265-266 sur celles de 267-268 (pour l'atelier de Rome, 181 exemplaires contre 26).

Le Trésor monétaire

Ceci ne pourrait être possible si l'ensemble des monnaies de Gallien avait pénétré en Gaule juste avant leur retrait de la circulation, les frappes les plus récentes devant alors être mieux représentées. La part prise par les monnaies de Gallien émises en 265-266 au sein du trésor de Cravent nous semble impliquer que celles-ci ont commencé à circuler en Gaule avant la frappe de la série dite "du bestiaire" (267-268). Ceci corrobore les indices fournis par le trésor de Dreux et de Rocquencourt, ainsi que par le site d'Ardres, quant à la rapidité de pénétration du numéraire italien en Gaule durant les années 260.

L'opposition entre les données fournies par le dépôt multiple de Cravent et l'idée communément admise d'une fermeture de la Gaule au numéraire extérieur durant le règne de Postume nous semble appeler un réexamen de cette dernière. L'isolement monétaire de la Gaule est présenté par J.-P. Callu comme conséquence inévitable de la différence de qualité entre les monnayages des deux empereurs rivaux. Postume aurait établi un contrôle strict à l'encontre du numéraire de Gallien afin de protéger sa monnaie contre les effets pervers d'une présence du médiocre billon transalpin.

Outre qu'une fermeture des frontières à toute circulation monétaire a dû être, pour le moins, délicate à mettre en oeuvre en l'absence de barrières naturelles dans la zone de contact entre les deux empires rivaux, le raisonnement exposé repose sur une application de la loi dite "de Gresham" qui n'a pas lieu d'être invoquée ici. En effet, ce mécanisme monétaire que résume l'adage "la mauvaise monnaie chasse la bonne" demande, pour entrer en action, certaines conditions. Celles-ci ne furent pas souvent réunies durant l'Antiquité, et Postume n'avait pas de réelles raisons de craindre un phénomène d'expulsion de ses antoniniens hors de la circulation, du fait de la seule présence d'une certaine proportion de monnaies de Gallien.

La loi de Gresham devient effective lorsqu'existe un numéraire dans lequel une homogénéité de valeur (cours identique) et de statut juridique entre en conflit avec une hétérogénéité de qualités physiques (poids et/ou titre) et donc de valeur intrinsèque.

Le Trésor monétaire

Ceci se produit de manière classique lorsqu'un pouvoir émetteur diminue le poids ou le titre de sa monnaie, tout en cherchant à imposer les nouvelles espèces (généralement frappées en quantités d'autant plus grandes que leur baisse qualitative a été sensible) au même cours que celles plus riches ou plus lourdes qui les ont précédées. Les usagers réagissent alors en manifestant à valeur égale et pour des usages similaires une préférence envers les espèces plus anciennes qu'ils thésaurisent, réservant plus ou moins exclusivement les espèces récentes, plus médiocres, pour les transactions courantes.

Ces conditions ne furent pas remplies durant le règne de Postume, pour des raisons qu'il est possible de déduire des caractéristiques des monnayages en présence ou de conjecturer avec vraisemblance sur la base d'exemples historiques.

a) L'empereur gallo-romain frappa en abondance des antoniniens de poids et de titre stables entre 260 et 268. Les provinces dissidentes, régulièrement approvisionnées, n'avaient donc pas de raison de craindre une pénurie du bon monnayage venu de Trèves. Les antoniniens de Gallien restant minoritaires, leur présence ne pouvait suffire à déclencher une vague de retrait du numéraire de Postume.

b) Les deux numéraires de billon ne pouvaient avoir, pour des raisons politiques évidentes, le même statut légal. On peut donc supposer que les autorités de l'Empire gallo-romain adoptèrent une attitude restrictive à l'égard du monnayage du prince légitime, rejetant les monnaies de Gallien des transactions officielles et du règlement des taxes et des impôts.

c) Du fait de cette différence juridique entravant l'usage effectif du numéraire de Gallien, ainsi que de sa moindre valeur intrinsèque immédiatement perceptible (poids plus faible, métal plus médiocre), il y a tout lieu de penser que les utilisateurs établirent spontanément un cours différent pour les deux monnaies, l'antoninien de Gallien courant pour une valeur moindre que celui de Postume.

Le Trésor monétaire

De cette façon, chacun des deux numéraires a pu trouver un emploi spécifique dans les échanges monétaires. Celui, majoritaire, de Postume était utilisé pour l'ensemble des usages monétaires, tandis que celui de Gallien était très largement exclu des thésaurisations et ne concernait qu'une circulation restreinte aux échanges marchands privés. On ne peut d'ailleurs écarter l'idée que l'antoninien de Gallien ait pu servir, dans certains cas, de monnaie divisionnaire à l'antoninien de Postume pour les petites transactions, alors que le numéraire de bronze, qui se raréfiait rapidement, pouvait de moins en moins remplir cette office.

Quoi qu'il en soit, le trésor de Cravent confirme donc sans ambiguïté que le numéraire frappé par Gallien a circulé de manière significative en Gaule avant la fin du règne de Postume. Il était généralement rejeté des thésaurisations du fait d'une valeur intrinsèque beaucoup plus faible et il a fallu qu'à Cravent, un épargnant ne sélectionne pas son épargne - puisqu'il mêle des deniers contenant 40 à 50 % d'argent fin à des antoniniens forgés dans un alliage dix fois plus faible -, pour que nous puissions avoir une vision plus fidèle du stock de numéraire circulant effectivement dans la moitié nord de la Gaule dans les années 267 - 268.

COMPOSITION DES QUATRE ENSEMBLES MONÉTAIRES

La répartition par période des monnaies des quatre vases (voir en annexe la composition détaillée) est résumée dans le tableau suivant :

| Dépôt | Avant 238 | Gordien-Émilien (238-253) | Valérien (253-260) | Postume/Gallien (260-268) | Total |
|-------------|-----------|------------------------------|-----------------------|------------------------------|-------|
| Cravent I | 1 (D) | 337 | 255 | 465 (Gall.0) | 1 058 |
| % | 0,1 | 31,9 | 24,1 | 43,9 | 100,0 |
| Cravent II | 2 | 153 | 273 | 556 (Gall. 27) | 984 |
| % | 0,2 | 15,6 | 27,7 | 56,5 | 100,0 |
| Cravent III | 152 (D) | 123 (3 D) | 106 | 449 (Gall. 84) | 730 |
| % | 20,8 | 3,2 | 14,5 | 61,5 | 100,0 |
| Cravent IV | 0 | 125 | 402 | 1 100 (Gall. 250) | 1 627 |
| % | 0,0 | 7,7 | 24,7 | 67,6 | 100,0 |

Le Trésor monétaire

On constate que les dépôts II et IV présentent un profil similaire, qui est bien celui observé de manière générale pour les trésors de monnaies de billon enfouis vers 268, comme le démontrent les moyennes ci-dessous réalisées à partir des 10 dépôts rassemblés par J.-P. Callu.

| | Avant 238 | Gordien-Émilien (238-253) | Valérien (253-260) | Postume et Gallien (260-268) |
|---------------------------------|-----------|------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Moyenne 10 dépôts ¹⁸ | 0,33 % | 12,90 % | 23,28 % | 62,96 % |
| Moyenne Cr. II et IV | 0,1 % | 11,65 % | 26,20 % | 62,05 % |

En revanche, les dépôts I et III offrent chacun un faciès différent et singulier pour des trésors appartenant à cette vague d'enfouissements monétaires. Le vase I contient une proportion d'espèces frappées entre 238 et 253 (31,9 %) plus élevée que ce qui est usuel de rencontrer dans les dépôts abandonnés en 268. En fait, son profil est celui d'un ensemble constitué vers 263-266, ce qui correspond en effet à sa composition, nonobstant l'imitation de Postume frappée *circa* fin 268, qui démontre que des exemplaires (probablement peu nombreux) ont été rajoutés au moment de l'abandon, exemplaires dont aucun ne portait - hasard ou volonté délibérée ? - de revers postérieur à 264 - 266.

Le dépôt de Cravent III doit sa structure particulière à la présence d'un lot de 155 deniers, pour l'essentiel d'époque sévérienne. Ce sont ces monnaies qui procurent à cet ensemble son étendue chronologique inhabituelle (141 - 268) pour un trésor de billon enfoui sous Postume. Si l'on extrait des calculs les monnaies antérieures au règne de Gordien III (absentes ou présentes en quantité infime dans les trois autres dépôts, on constate que le profil de Cravent III est bien celui d'un dépôt constitué en peu de temps en 268, avec plus des trois-quarts des exemplaires postérieurs à 260.

| | Avant 238 | Gordien-Émilien (238-253) | Valérien (253-260) | Postume et Gallien (260-268) |
|---|-----------|------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Cravent III (sauf deniers antérieurs à 238) | 0,00 % | 3,98 % | 18,34 % | 77,68 % |

Le Trésor monétaire

Il est donc probable que le lot de deniers, qui provient avec vraisemblance d'un trésor antérieur - datant peut-être des années 240 -, a été rajouté au moment de l'abandon. L'épargnant gallo-romain a alors choisi parmi les dépôts celui qui, par la solidité de son contenant en métal, offrait les meilleures garanties de préservation pour ces espèces perçues comme ayant une valeur intrinsèque supérieure.

MONNAIES REMARQUABLES

Si le trésor multiple de Cravent ne contient pas d'exemplaire d'une nouveauté spectaculaire, il apporte néanmoins son lot de variantes intéressantes ou de raretés, parfois insignes.

La première est un antoninien d'Antioche, appartenant à la première émission de l'atelier syrien frappée à l'effigie de Gordien III. L'exemplaire est au type courant de la *Pax augusti* mais, bien qu'étant indubitablement officiel, il porte une légende lourdement fautive: PAX AGVSAVG. Pour le règne de Philippe, un antoninien d'Otacilie frappé à Rome en 247- 249 porte le type de la *Pietas augustorum*, sans autel, avec la légende PIETAS AVGG. Cette variante semble inédite, avec cette légende, pour cette émission. En effet, le revers à légende PIETAS AVGG frappé à ce moment porte un autel et la marque d'officine dans le champ à gauche (RIC 115), alors que le type sans autel porte la légende PIETAS AVGVSTAE (RIC 130). De même un antoninien de la 5e émission de Rome pour Volusien porte un revers de Trébinien Galle au type APOLL SALVTARI, hybride qui n'est répertorié avec la légende de droit IMP C C VIB VOLVSIANVS AVG.

Par ailleurs, on note la présence au sein du monnayage trévire de Salonin d'une sur frappe au type OIETAS AVG (Elmer 69) sur une monnaie de consécration de Valérien César CONSACRATIO (Elmer 68).

.....

Le Trésor monétaire

COMPOSITION DU TRESOR MULTIPLE DE CRAVENT

| | Cravent I | | Cravent II | Cravent III | | Cravent IV | Total | |
|------------------------------|-----------|-------|------------|-------------|-----|------------|-----------|-------|
| | D | Ant | Ant | D | Ant | Ant | D | Ant |
| ANTONIN (138-161) | | | | 1 | | | 1 | |
| Faustine I | | | | 1 | | | 1 | |
| <i>Divus Antoninus</i> | | | | 1 | | | 1 | |
| COMMODE (180-192) | | | | 1 | | | 1 | |
| SEPTIME SÈVÈRE (193-211) | | | | 21 | | | 21 | |
| Julia Domna | | | | 10 | | | 10 | |
| Caracalla (196-198) | | | | 2 | | | 2 | |
| CARACALLA (198-217) | | | | 13 | | | 13 | |
| GÉTA (198-212) | | | | 3 | | | 3 | |
| ÉLAGABALE (218-222) | | | 1 | 22 | | | 22 | 1 |
| Julia Soemias | | | | 3 | | | 3 | |
| Julia Maesa | | | | 4 | | | 4 | |
| SÈVÈRE ALEX. (222-235) | 1 | | | 42 | | | 43 | |
| Julia Mamaca | | | | 10 | | | 10 | |
| MAXIMIN (235-238) | | | | 18 | | | 18 | |
| PUPIEN (238) | | | 1 | 0 | | | 0 | 1 |
| GORDIEN III (238-244) | | 138 | 73 | 3 | 10 | 59 | 3 | 280 |
| PHILIPPE (244-249) | | 76 | 20 | | 5 | 19 | | 120 |
| Otacilie | | 14 | 5 | | 0 | 3 | | 22 |
| Philippe II | | 8 | 5 | | 0 | 5 | | 18 |
| TRAJAN DÈCE (249-251) | | 21 | 11 | | 1 | 10 | | 43 |
| Étruscille | | 11 | 3 | | 2 | 1 | | 17 |
| Herennius Etruscus | | 2 | 0 | | 0 | 1 | | 3 |
| Hostilien | | 3 | 2 | | 0 | 0 | | 5 |
| TRÉBONIEN GALLE (251-253) | | 34 | 17 | | 0 | 16 | | 67 |
| Volusien | | 28 | 19 | | 2 | 11 | | 60 |
| ÉMILIEN (253) | | 2 | 0 | | 0 | 0 | | 2 |
| VALÉRIEN (253-260) | | 61 | 76 | | 28 | 111 | | 276 |
| <i>Diva Mariniana</i> | | 1 | 0 | | 1 | 0 | | 2 |
| Gallien | | 90 | 105 | | 38 | 128 | | 361 |
| Salonine | | 32 | 43 | | 21 | 95 | | 191 |
| Valérien II | | 56 | 28 | | 10 | 42 | | 136 |
| Salonin | | 15 | 21 | | 8 | 26 | | 70 |
| GALLIEN (260-268) | | 0 | 25 | | 74 | 211 | | 310 |
| Salonine | | 0 | 2 | | 10 | 39 | | 51 |
| POSTUME (260-269) | | 465 | 529 | | 365 | 850 | | 2 209 |
| Total | 1 | 1 057 | 986 | 155 | 575 | 1 627 | 156 | 4 245 |
| | (D + Ant) | 1 058 | 986 | (D + Ant) | 730 | 1 627 | (D + Ant) | 4 410 |

.....